



---

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre.

### ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, DETHY Annie, DAMEZET Jérôme, POYET Mathieu

Monsieur POYET Mathieu est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

# ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
  - Approbation du CFU Commune
  - Approbation du CFU Photovoltaïques
  - Fongibilité des crédits en M57
  
- **Bâtiments**
  - Avenant travaux pour la salle des fêtes
  
- **CDG42**
  - Convention Pole santé
  
- **Voirie**
  - Droit de préférence pour une parcelle
  - Transfert de la voirie au domaine public
  
- **SIEL**
  - Groupement d'achat pour les granulés
  
- **Divers**
  - Loi APER

Approbation du procès-verbal du 27 novembre et 7 décembre 2023 à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2024. La demande est validée par l'ensemble des membres du conseil.

<b>Finances</b>
-----------------

- Approbation du CFU commune et photovoltaïque

Madame la 1ere Adjointe aux finances présente les résultats de 2023 pour le budget de la commune et le budget du photovoltaïque.

Elle rappelle aussi que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

#### CFU commune

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2023	Fonctionnement	553 931.25 €	498 424.69 €
	Investissement	236 907.73 €	86 700.49 €
		Résultat 2023	Résultat antérieur reporté au BP 2024
Fonctionnement		- 55 506.56 €	+ 336 382.75€
Investissement		- 150 207.24 €	- 73 418.34 €
Affectation au C/1068			65 410.54 €

#### CFU photovoltaïque

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €
		Résultat 2023	Résultat antérieur reporté au BP 2024
Fonctionnement		0 €	0 €
Investissement		0 €	0 €
Affectation au C/1068			0 €

Vote favorable à 10 voix pour et une abstention des membres présents.

Pour : 10

Abstention : 1

- **Fongibilité des crédits en M57**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivité Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par délibération n°2022-12 en Conseil Municipal en date du 26 février 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Conseil Municipal est informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### Bâtiments

- Avenant travaux pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente les avenants pour les travaux de la salle des fêtes à la suite d'une modification de la demande de base pour l'accès de l'appartement de gauche. Un rappel est fait sur la demande de base qui était normalement d'avoir l'accès des 3 appartements au même endroit. Mais à la suite du refus de la locataire le bureau d'étude et l'architecte ont refait les plans et le chiffrage.

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT du marché	Avenant N°1	Avenant N°2		T.V.A. 20 %	MONTANT T.T.C.	
Lot 01	MAÇONNERIE	POTEL ORAIN	188 552,63	15 488,51	2 451,39	206 492,53	41 298,51	247 791,04
Lot 02	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	JM CHARPENTE	37 199,90			37 199,90	7 439,98	44 639,88
Lot 03	MENUISERIE ALUMINIUM	BAMM	57 400,00	3 870,00		61 270,00	12 254,00	73 524,00
Lot 04	MÉTALLERIE	ROZIERES	24 007,06	13 380,92		37 387,98	7 477,60	44 865,58
Lot 05	MENUISERIE BOIS	M2D	27 500,00	-4 235,06		23 264,94	4 652,99	27 917,93
Lot 06	CARRELAGE FAIENCE	ARCHIMBAUD	29 357,84			29 357,84	5 871,57	35 229,41
Lot 07	SOL MINCE	RHONIBAT	12 896,02	-4 042,89		8 853,13	1 770,63	10 623,76
Lot 08	PLATRIERIE PEINTURE	MARRET BOUCHET	75 199,87	-9 796,90		65 402,97	13 080,59	78 483,56
Lot 09	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	FOREZ ENERGIES	86 758,65	467,00		87 225,65	17 445,13	104 670,78
Lot 10	ÉLECTRICITÉ COURANTS FAIBLES	COEHLO	76 977,85	-11 275,00		65 702,85	13 140,57	78 843,42
Estimation de l'opération			615 849,82	3 856,58	2 451,39	622 157,79	124 431,56	746 589,35

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0                      Abstention : 0

#### CDG42

- Convention Pole santé

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pôle santé au travail avec le CDG42 avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de 3ans.

La commune retient l'option 3 : Médecine du travail + Prévention des risques professionnels

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0                      Abstention : 0

#### Voirie

- Droit de préférence pour une parcelle

Par courrier daté du 23 novembre 2023 et reçu en mairie le 30 novembre 2023, Maître DENIEUIL a informé la commune de la vente d'une parcelle boisée cadastrée B381 (3 195m<sup>2</sup>) située les Vergnaux, au prix total de 480€.

Cette parcelle est classée en zone N du PLU de Soleymieux.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L331-19 et suivants du Code Forestier.

Conformément aux dispositions des articles L331-24 et suivants du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions ci-après

- Prix de vente : 480€
- Transfert de propriété : le jour de la vente
- Entrée en jouissance : le jour de la vente

S'agissant d'une acquisition de parcelles exercice du droit de préférence pour un prix total inférieur à 180 000€, l'avis des Domaines n'est pas requis.

Dans l'optique de conserver et protéger les parcelles boisées, il est proposé au Conseil Municipal d'exercer le droit de préférence de la commune et d'autoriser le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section B 381 d'une superficie totale de 3 195 m<sup>2</sup> pour un montant de 480€, aux conditions fixées ci-dessus.

Le Conseil municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à 8 voix pour et 3 voix contre :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B 381 d'une superficie totale de 3 195m<sup>2</sup> pour un montant de 480 €, aux conditions susvisées
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

- **Transfert de la voirie au domaine public**

Monsieur le Maire présente le permis d'aménager pour le lotissement du Barnaud, il est proposé au conseil municipal le transfert de la voirie du lotissement au domaine public après travaux.

Dans le principe le conseil municipal est favorable à l'unanimité des membres présents, une convention sera faite entre la commune et le lotisseur avant travaux.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0                      Abstention : 0

<b>SIEL</b>
-------------

- **Groupement d'achat pour les granulés bois**

Le SIEL propose un groupement d'achat pour les granulés bois pour la période de mars 2024 à mars 2028 avec un tarif préférentiel.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0                      Abstention : 0

Ecole

• Organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2024

Vu le courrier de l'inspection de l'académie, demandant aux communes de transmettre leur décision sur la semaine scolaire et ses horaires avant le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Les horaires actuels sont les suivants :

ECOLE DE SOLEYMIEUX		
Lundi	8h25 à 11h55	13h55 à 16h25
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		
ECOLE DE ST JEAN SOLEYMIEUX		
Lundi	8h35 à 12h05	14h05 à 16h35
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Il est proposé au Conseil municipal de garder la semaine en 4 jours pour la rentrée de septembre 2024 avec les mêmes horaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h33.

Le Maire,  
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,  
Mathieu POYET

